



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 juin 2023
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2023
28-31 août 2023, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo
(2024-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Togo (2024-2026)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Situé sur la côte méridionale de l’Afrique de l’Ouest, au bord du golfe de Guinée, le Togo fait partie des pays les moins avancés. Sa superficie s’élève à 56 600 kilomètres carrés ; sa population, estimée à 8,1 millions d’habitants (2022), se compose de 60 % de jeunes de moins de 25 ans et de 51,3 % de femmes¹.

2. Le Togo a maintenu une croissance économique stable d’environ 5,14 % de 2012 à 2022. Après une chute à 2 % en 2020, due à l’épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la croissance a rebondi, atteignant 6 % en 2021 et 5,9 % en 2022. L’activité demeure dominée par l’économie informelle et par l’agriculture, qui représentent respectivement 87 % et 60 % de l’emploi², et ne génère pas suffisamment de revenus pour bénéficier équitablement à l’ensemble de la population. Le taux combiné de sous-emploi et de chômage s’élève à 16,1 %. La transformation structurelle et l’industrialisation prennent du temps, et plus de 85 % des entreprises relèvent du secteur informel³, ce qui restreint les perspectives offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine. Le Togo emprunte sur les marchés financiers pour dynamiser son économie, augmentant la dette publique à 61,4 % du produit intérieur brut (PIB) en 2022⁴. Avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le pays a réalisé une évaluation des ressources pour le développement qui doit lui permettre de trouver plus facilement des financements externes et internes et, en définitive, de mettre en place un cadre national intégré qui stimule l’investissement privé.

3. Depuis le premier attentat terroriste survenu le 9 novembre 2021, les problèmes de sécurité que connaît la région du Sahel se sont rapidement étendus au nord du Togo, où des morts et des blessés ont été recensés parmi les civils et les membres des forces de sécurité. L’extrémisme violent a des conséquences néfastes sur la cohésion sociale et sur le développement socioéconomique et environnemental. Des ressources naturelles essentielles, comme l’eau et les terres arables, sont sous pression, notamment dans les zones rurales. Le système d’alerte rapide en cas de catastrophe naturelle a augmenté sa couverture de 2 % à 14 % du territoire entre 2013 et 2016. Entre 2010 et 2017, en moyenne 3,5 % des terres forestières ont été détruites chaque année. Avec un score de 29,5, le Togo s’est classé 159^e sur 180 pays à l’Indice de performance environnementale en 2020. Notamment en raison de la déforestation et de la dégradation des forêts, les changements climatiques menacent les saisons agricoles et accentuent l’érosion du littoral⁵. Le Togo y est extrêmement vulnérable : le secteur agricole employait 32 % de la population en 2019⁶.

4. Concernant le développement humain, le Togo est 162^e sur 191 pays selon le Rapport sur le développement humain de 2022⁷ et affiche un indice peu élevé (0,539). Le taux de pauvreté est passé de 53,5 % en 2017 à 45,5 % en 2018/2019⁸. Si les inégalités entre les femmes et les hommes se réduisent, d’importants écarts demeurent, comme le montrent l’indice d’inégalité de genre (0,580) et la différence

¹ Projection démographique (2023), <https://inseed.tg/>.

² Le taux combiné de sous-emploi et de chômage s’élève à 16,1 %, <https://inseed.tg/> (ERI-ESI, 2018/2019).

³ Enquête régionale intégrée sur l’emploi et le secteur informel, <https://inseed.tg/> (ERI-ESI, 2018/2019).

⁴ Note de conjoncture économique sur le 3^e trimestre de 2022. La plus élevée de l’Ouest (70 %), MEF/DGEAE/DCPM.

⁵ Bilan commun de pays du Togo, 2028.

⁶ Institut de développement économique 2022.

⁷ 2020 : Indice de développement humain de 0,513, 167^e sur 189, <https://hdr.undp.org>.

⁸ Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages, INSEED, 2019.

entre l'indicateur de développement humain des femmes (0,497) et celui des hommes (0,586). La part de femmes dans les organes de décision augmente, mais les inégalités persistent. Les femmes occupent 18,68 % des sièges parlementaires et 34,3 % des postes au Gouvernement. Les disparités persistent également dans l'éducation. Seules 27,6 % des femmes adultes ont atteint au moins le secondaire, pour 54 % des hommes⁹. Des écarts existent dans l'emploi (76,1 % des femmes, 79,3 % des hommes¹⁰). Les femmes sont plus représentées dans les emplois vulnérables (87,5 % de l'emploi des femmes¹¹), ce qui affecte leur statut social, leur santé, leurs capacités productives et leurs perspectives.

5. Le Togo a tenu des élections locales, législatives et présidentielles au cours de la décennie passée, et les prochains scrutins auront lieu en 2023 et 2025. Le pays a progressé de 4,8 points à l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique entre 2010 et 2019. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour installer solidement les bonnes pratiques démocratiques, renforcer la gouvernance économique et améliorer les capacités techniques et financières des collectivités locales. Le processus de décentralisation étant encore à ses débuts, le PNUD renforcera les capacités des collectivités locales et contribuera à l'excellence et à l'équité de la fourniture de services publics en y introduisant les innovations numériques.

6. L'évaluation indépendante de l'actuel programme de pays a confirmé que le PNUD occupait des positions fortes sur les questions de cohésion sociale et de prévention des conflits, d'environnement, d'accès à l'énergie et de résilience. Il a su coordonner son action avec les autres organismes des Nations Unies et participer à la mise en œuvre des mesures nationales visant à renforcer les mécanismes normatifs, institutionnels et communautaires de prévention de l'extrémisme violent. Les plans et stratégies de prévention élaborés au niveau national et les mesures de renforcement des capacités déployées avec le soutien du PNUD ont joué un rôle important dans la résolution des conflits communautaires. Le PNUD a aidé à la transformation numérique des services publics, essentielle dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Il tirera les leçons de l'évaluation du programme de pays et adoptera une stratégie intégrée pour promouvoir les droits humains, l'accès à la justice, l'entrepreneuriat, l'emploi des jeunes, la résilience et les solutions à apporter face aux changements climatiques.

7. La vision qui inspire la feuille de route gouvernementale pour la période 2020-2025 consiste à faire du Togo, d'ici à 2030, un pays à revenu intermédiaire, stable et démocratique : « un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable ». Pour y parvenir, trois axes ont été dégagés : a) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; b) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; c) moderniser le pays et renforcer ses structures. Partenaire de choix du Gouvernement, le PNUD aidera à exécuter le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en jouant son rôle de pourvoyeur de solutions intégrées et en déployant une stratégie systémique tournée vers la réalisation des objectifs de développement durable.

8. Le programme de pays contribuera à quatre des cinq réalisations du Plan-cadre de coopération : a) croissance inclusive, entrepreneuriat et emplois décents ; b) répercussions des changements climatiques et des catastrophes sur les ressources naturelles ; c) accès à des services publics équitables et de qualité ; d) gouvernance efficace, cohésion sociale, sécurité, paix et résilience.

⁹ Rapport sur le développement humain, 2020.

¹⁰ Rapport sur le développement humain, 2019.

¹¹ Banque mondiale, 2021.

9. Le PNUD soutient l'innovation, notamment dans le secteur de la santé, et jouera un rôle d'intermédiaire entre les différents partenaires engagés dans le programme de transformation du pays – équipe de pays des Nations Unies, Gouvernement, secteur privé, universités et société civile. Il continuera à chapeauter l'aide apportée par l'équipe de pays à la politique gouvernementale relative à l'économie informelle et à l'entrepreneuriat des femmes, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme alimentaire mondial (PAM). Il travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les questions liées à la gestion durable des ressources naturelles et aux risques de catastrophe, l'accent étant mis sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que sur la gestion durable de la terre et des écosystèmes. Sous la direction du coordonnateur résident ou de la coordonnatrice résidente, il concourra à lutter contre l'extrémisme violent en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OIM et le Fonds pour la consolidation de la paix. Enfin, il renforcera les capacités de police consacrées à la lutte contre la violence fondée sur le genre et à la protection des droits humains, en collaboration avec le FNUAP, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

10. Concernant la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation indépendante du programme de pays, le PNUD profitera des bonnes relations qu'il entretient avec le Gouvernement pour mettre en avant les questions liées aux droits humains et à l'accès à la justice et s'attaquera aux questions de l'entrepreneuriat et de l'emploi d'une manière transversale aux volets résilience, changements climatiques et gouvernance.

11. Les priorités stratégiques suivantes seront renforcées :

a) **Population** : assurer équitablement le développement humain et le bien-être en réduisant les inégalités structurelles et sociétales, notamment dans les zones rurales ;

b) **Prospérité** : favoriser une croissance économique équitable, durable et transformatrice qui contribue à sortir les femmes et les jeunes de la pauvreté multidimensionnelle ;

c) **Planète** : améliorer la gestion des ressources naturelles et renforcer la résilience face aux aléas climatiques, en particulier dans les zones vulnérables de la région Maritime et de la région des Savanes ;

d) **Paix** : améliorer la gouvernance de sorte qu'elle soit transformatrice, responsable et inclusive, qu'elle respecte l'état de droit, qu'elle préserve les droits humains et l'accès à la justice et qu'elle promeuve la sécurité et la paix, en particulier dans le nord du Togo ;

e) **Partenariat** : nouer des partenariats novateurs avec l'administration, la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire afin d'accélérer l'application de solutions axées sur le développement durable.

12. Le PNUD aidera à transformer le pays en s'engageant activement dans le déploiement de la stratégie Togo numérique. Il mettra à contribution ses outils et instruments – dont l'engagement de l'Afrique et le Réseau mondial pour les politiques – qui offriront des solutions de développement à forte incidence en collaboration avec des partenaires majeurs (ONUDI, FAO, PAM, secteur privé,

institutions financières internationales, donateurs, fondations, milieu universitaire, administration et société civile).

13. Le PNUD travaillera avec ses partenaires sur six solutions types : pauvreté et inégalités, gouvernance, résilience, environnement, énergie et égalité des genres. Ces solutions seront adaptées en fonction de l'évolution des priorités nationales. Le PNUD appuiera la prise en compte systématique du genre, notamment dans les domaines scientifiques et technologiques. L'innovation stratégique, la transition numérique et le financement du développement permettront d'atteindre les objectifs.

II. Priorités du programme et partenariats

14. Le présent descriptif de programme de pays présente les contributions du PNUD dans les domaines de la gouvernance, de la paix et de la cohésion sociale (objectifs de développement durable n^{os} 3, 5, 11 et 16), de la croissance inclusive (objectifs 1, 8, 9 et 10) et du développement durable (objectifs 7, 13, 14 et 15). À partir des réalisations et des enseignements présentés dans l'évaluation du programme de pays pour 2019-2023, il vise à appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 en fonction des priorités nationales et des avantages comparatifs du PNUD.

15. L'objectif est de bâtir une société plus inclusive et durable qui soit résiliente face aux changements climatiques, aux catastrophes et aux chocs. L'accent sera mis sur une programmation basée sur les données factuelles et sur une stratégie intégrée dans les domaines de la gouvernance, de l'avancement des femmes, de l'environnement, de l'énergie et des politiques climatiques.

16. Le présent document a été rédigé après consultation du Gouvernement, des administrations locales, des institutions, des partenaires de développement et de représentantes et représentants de la société civile, du secteur privé, des femmes et des jeunes. Il repose sur quatre piliers stratégiques relevant des domaines suivants : a) gouvernance et état de droit ; b) paix et cohésion sociale ; c) croissance inclusive et accès de tous et toutes aux services de base ; d) gestion durable des ressources naturelles et résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes. Le PNUD s'attache à promouvoir les droits humains et à respecter l'égalité des genres. Les interventions du programme couvrent toutes les régions du pays, concernent particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes handicapées et ne laissent personne de côté.

17. La théorie du changement suppose le renforcement des droits humains, en particulier pour les personnes les plus vulnérables, un accès équitable à des services publics de qualité aux niveaux national et infranational, une gestion pacifique et viable des conflits, une prévention efficace de l'extrémisme violent et une cohésion sociale renforcée qui garantit sécurité, paix et résilience de la population. Elle exige que l'on améliore les politiques de transformation structurelle et les capacités de planification, de financement, de mise en œuvre et de suivi pour décupler la productivité, et que l'on encourage les marchés sous-régionaux et les chaînes de valeur de l'agriculture verte en favorisant des partenariats public-privé inclusifs et résilients qui créent des emplois dans le secteur de l'énergie renouvelable et rendent les modes de financement novateurs accessibles à tous et toutes. Elle requiert une gestion durable des ressources naturelles, la résilience des institutions et des populations face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et la participation inclusive renforcée des différents groupes de personnes, y compris dans le cadre du volontariat et d'autres formes d'engagement civique. C'est ainsi que les Togolais et les Togolaises, en particulier les plus vulnérables, pourront participer à l'économie et bénéficieront

d'une croissance inclusive, durable et résiliente et d'emplois décents dans un climat de cohésion, de paix et de sécurité.

18. En renforçant les interventions axées sur la décentralisation, l'accès à la justice et la promotion d'une gouvernance participative, responsable et transparente dans les domaines économique, social et politique, le programme de pays soutiendra les efforts visant à mettre en place des institutions et des systèmes de financement et de gouvernance solides et résilients qui fournissent des services publics plus efficaces, efficaces et responsables. Le PNUD appuiera les mesures gouvernementales tournées vers l'accélération de la croissance économique, la bonne gestion des ressources naturelles, la cohésion sociale et la paix.

19. Le PNUD renforcera les mesures incitatives visant à dynamiser les investissements privés et à les orienter vers le secteur de l'énergie renouvelable et l'agriculture intelligente face au climat ; à réduire les risques d'investissement et à financer la réalisation des objectifs de développement durable ; à maintenir les partenariats avec le secteur privé, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque islamique de développement et l'Agence allemande de coopération internationale, sur la santé et l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes ; à poursuivre la collaboration avec l'Union européenne et la Finlande sur le financement du développement ; à promouvoir les objectifs de développement durable en coopération avec les organisations de la société civile et le programme des Volontaires des Nations Unies. Afin de diversifier les contributions, il explorera de nouveaux partenariats avec des fondations, des organismes de recherche scientifique et des entreprises locales. La collaboration entre les entités des Nations Unies, les ministères et les organismes de volontariat favorisera la viabilité des interventions et aidera les acteurs engagés sur le terrain à se les approprier.

Pilier I. Des institutions modernes et des services publics de qualité

20. Le PNUD contribuera à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération en aidant à moderniser les administrations publiques de niveaux national et infranational et à opérer leur transition numérique pour des services de qualité. Il renforcera les capacités techniques des acteurs étatiques et non étatiques permettant d'élargir l'accès à la justice, de rendre la participation plus inclusive, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et de prévenir la violence fondée sur le genre.

21. En collaboration avec l'Union européenne, l'Allemagne et la Banque islamique de développement, le PNUD concourra à la modernisation et à la transition numérique des services publics dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure rurale, de la gouvernance locale et de la justice. Il favorisera la décentralisation – y compris celle du système fiscal – afin d'adapter aux réalités locales les objectifs de développement durable et ceux de l'urbanisation intelligente, en rationalisant et en optimisant les systèmes d'éclairage, en créant un catalogue numérique de centres de santé et en promouvant les investissements public-privé.

22. Pour améliorer la transparence et promouvoir la bonne gouvernance économique aux niveaux national et infranational, le PNUD renforcera la participation des jeunes et des femmes en mettant en place une plateforme citoyenne numérique qui contrôle la gestion des affaires publiques. En partenariat avec des institutions publiques, il créera une plateforme basée sur la technologie de la chaîne de blocs qui améliorera la transparence des transactions financières, notamment celles liées aux finances et marchés publics, au profit de l'investissement. Il mettra l'accent sur l'approche axée sur l'être humain – en particulier concernant les personnes les plus vulnérables, les jeunes et les femmes – et adoptera lui-même une stratégie basée sur la prévention et l'anticipation pour gérer les crises sociales, politiques et climatiques. Compte tenu a) des défis mis en avant dans l'analyse commune de pays,

b) des solutions types 2, 3 et 6 du plan stratégique, c) des piliers du cadre renouvelé de gouvernance et des priorités de la feuille de route gouvernementale, les mesures viseront à renforcer les droits humains, l'accès à la justice, les processus démocratiques, l'efficacité du système judiciaire et la sécurité humaine, à promouvoir la cohésion sociale et à réaliser la transition numérique pour une plus grande transparence. Le PNUD défendra une plus large représentation des femmes aux postes de direction et en politique en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions spécifiques et de partenariats avec le FNUAP et ONU-Femmes.

Pilier II. Paix et cohésion sociale

23. S'appuyant sur ses avantages comparatifs dans les domaines de la cohésion sociale et de la prévention de l'extrémisme violent, le PNUD apportera aux structures nationales et locales ainsi qu'aux organismes de volontariat son expérience de la consultation et de l'adoption de politiques locales pour qu'ils soient en mesure de diffuser des pratiques de gestion durable des conflits et de prévention de l'extrémisme. Concernant la réalisation 5 du Plan-cadre de coopération, le PNUD aidera à mettre en œuvre une approche fondée sur les interactions entre développement humanitaire et paix qui soit intégrée et adaptée au contexte et aux risques, en collaboration avec le FNUAP, l'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique. L'influence exercée par les chefs traditionnels et religieux et par les réseaux de femmes dirigeantes, notamment dans les comités pour la paix locaux, sera précieuse aux campagnes de sensibilisation.

Pilier III. Une croissance inclusive, verte et durable

24. Avec la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), le PNUD s'engagera dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine pour développer et soutenir la production et pour promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'emplois. Les capacités technologiques des universités, des établissements d'enseignement professionnel et des pépinières d'entreprises seront renforcées (solution type n° 1, pauvreté et inégalités). Le PNUD promouvra les investissements inclusifs, la gouvernance numérique et le commerce en ligne en fournissant une carte des investisseurs en phase avec les objectifs de développement durable où sont recensées les perspectives offertes au secteur privé. Il instaurera des plateformes proposant aux jeunes des deux sexes des compléments de formation en marketing numérique et gestion financière et lèvera des fonds privés pour encourager l'entrepreneuriat et la création d'emplois verts dans les zones rurales.

25. Grâce à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire ainsi qu'à des partenariats public-privé qui aident les entreprises agricoles en leur donnant accès aux technologies de pointe, aux énergies renouvelables et aux mégadonnées, le PNUD promouvra les chaînes de valeur de l'agriculture verte (engrais, production, transformation inclusive, culture vivrière axée sur des produits nationaux et régionaux comme le millet, le maïs, le manioc, le soja ou encore le gingembre) et les produits transformés certifiés (solution type n° 4, environnement). Les mesures adoptées renforceront les capacités nationales et les jeunes pousses à potentiel de croissance élevé, mettront une plateforme d'aide numérique à la disposition des petites et moyennes entreprises et des microentreprises, faciliteront l'accès aux sources de financement et aux marchés, favoriseront les emplois verts pour les femmes et les jeunes, y compris dans le cadre du volontariat (solution type n° 6, égalité des genres) et renforceront la résilience et la durabilité environnementale des systèmes de production.

Pilier IV. Gestion durable des ressources naturelles, résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophe

26. Le PNUD améliorera la gestion du savoir et la production des données en recourant à des technologies novatrices comme les drones, tandis que l'Internet des objets servira à surveiller les zones protégées, les réserves naturelles et la qualité de l'air et de l'eau.

27. Le PNUD soutiendra le recours à des solutions naturelles pour lutter contre les effets des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et la croissance économique et pour améliorer les moyens de subsistance dans une démarche qui intègre les populations, favorise la résilience des écosystèmes et tient compte du genre. Il appuiera les solutions innovantes qui promeuvent les mesures d'adaptation et d'atténuation, y compris la contribution déterminée au niveau national. Ses interventions relèveront à la fois des solutions types n^{os} 1 (pauvreté et inégalités), 3 (résilience), 4 (environnement) et 6 (égalité des genres). Elles profiteront de partenariats avec l'Union européenne (réduction des risques de catastrophe), le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et la Banque islamique de développement (adaptation aux changements climatiques).

28. Le PNUD recourra à des solutions fondées sur la nature et à des solutions numériques pour renforcer les capacités nationales de gestion des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques parallèlement au développement du dispositif d'alerte rapide. Il procédera à des estimations des coûts et des pertes, renforcera la surveillance et la prévision de l'évolution des facteurs d'inondation et de sécheresse et de leurs répercussions et développera le réseau national de prévision météorologique et de services climatologiques.

III. Administration du programme et gestion des risques

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. Conformément à sa politique en matière de gestion du risque institutionnel, le PNUD procédera à des estimations continues des risques avec les administrateurs du programme afin de s'assurer que les normes sociales et environnementales sont appliquées, que les partenaires sont informés et que les mesures d'atténuation sont prises.

32. L'appropriation nationale de haut niveau et la participation aux mécanismes de gouvernance et de coordination seront assurées dès la date d'entrée en vigueur du programme.

33. La mise en œuvre du programme de pays sera suivie par un comité technique créé par le PNUD et coprésidé par le Gouvernement, en coopération avec le comité de pilotage du Plan-cadre de coopération, les principaux partenaires publics, la société civile, le secteur privé et les universités.

34. Le programme de pays est mis en œuvre dans un environnement en constante évolution, et de nouveaux chocs ou leurs conséquences pourraient compromettre la réalisation de ses objectifs. Pour anticiper les tendances et parer aux risques et aux chocs, le PNUD s'emploiera à renforcer les capacités de réflexion systémique et d'approche par portefeuille, l'analyse en temps réel de données qualitatives et quantitatives utiles à la prise de décision, l'analyse prospective et la détection de structures récurrentes.

Risques et mesures d'atténuation identifiées

35. *La difficulté à mobiliser des ressources financières pourrait compromettre la réalisation des objectifs.* Le PNUD s'efforcera de diversifier les sources de financement en renouvelant les partenariats avec les donateurs nationaux et régionaux, en renforçant la participation du secteur privé, en encourageant le recours aux financements publics et en promouvant les nouveaux partenariats – tout en faisant attention à la gestion de ces partenariats. Il contrôlera l'efficacité et la rationalité financière de ses processus opérationnels et veillera à réduire les effectifs si nécessaire.

36. *La crise du Sahel pourrait s'étendre et dégrader les conditions de sécurité.* Le PNUD aidera les autorités à renforcer leurs capacités sécuritaires et soutiendra une plateforme de contrôle et de partage des informations avec les pays voisins.

37. *La hausse du prix des biens et des services pourrait affecter les ressources des donateurs et des services de gestion des achats.* Le PNUD renforcera sa collaboration avec les autres organismes des Nations Unies et avec ses partenaires afin d'élaborer de nouveaux arrangements et passer des accords à long terme, et il favorisera la collaboration Sud-Sud.

38. *Les chocs écologiques mondiaux peuvent conduire à des crises humanitaires qui détournent l'attention des grandes problématiques socioéconomiques.* Le PNUD appliquera les plans de préparation aux catastrophes et de continuité des opérations élaborés avec ses partenaires, les autorités et les communautés locales. La gestion des risques prévoira des possibilités de reprogrammation en cas de besoin.

39. *Résistance aux changements.* Le PNUD doit prévoir cette éventualité lors de l'élaboration et de l'exécution de son portefeuille d'une manière inclusive qui favorise la participation et la cocréation. Il appuiera le déploiement des technologies numériques dans l'administration et l'instauration d'un dialogue citoyen, ce qui permettra de signaler les problèmes et d'appliquer des solutions pour réaliser la transition numérique du Togo. Il tirera des enseignements du dernier audit de bureau pour améliorer les mécanismes de supervision et de suivi et veiller à ce que l'ensemble du personnel du bureau travaille de manière optimale.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

40. Les résultats et le rapport coût-avantage sont des aspects essentiels de l'appui apporté par le PNUD au Gouvernement et aux autres partenaires nationaux. Le PNUD veillera particulièrement à ce que le programme soit supervisé et évalué par rapport à la feuille de route gouvernementale et aux objectifs de développement durable. Le Gouvernement consacrera des dialogues de haut niveau à l'évaluation du programme au moins une fois par an. Les domaines de résultats seront examinés avec les parties

prenantes dans le cadre du programme de travail du Plan-cadre de coopération qui est mené par les groupes de résultats avec l'appui de spécialistes du suivi et de l'évaluation. Le suivi trimestriel préviendra et corrigera tout effet négatif de l'application du programme de pays.

41. Le PNUD s'associera à l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques, le FNUAP et l'UNICEF pour la recherche, la collecte de données et la gestion du savoir. Cela inclut l'appui à la production de statistiques, le suivi et l'évaluation des capacités numériques nationales et la gestion d'un portail de données ouvertes.

42. Les indicateurs de succès ont été dérivés des cadres nationaux de mesure des résultats et du cadre national d'indicateurs propres aux objectifs de développement durable, ce qui doit favoriser la prise en main du programme par le pays, la cohérence et les synergies nationales dans la communication des résultats. Le PNUD utilisera son marqueur de genre pour suivre les contributions du programme à des réalisations spécifiques relatives aux questions d'égalité des genres et d'avancement des femmes.

43. Au moins 5 % des ressources du budget-programme seront affectés au plan de suivi et d'évaluation, ce qui inclut une évaluation thématique sur le genre et deux évaluations des réalisations en plus de l'évaluation indépendante du programme de pays. Au niveau des résultats, le suivi et l'évaluation et les examens conjoints seront entrepris avec d'autres organismes des Nations Unies et le Gouvernement au moyen de plateformes de responsabilisation et de coordination convenues. Le PNUD réalisera une évaluation à mi-parcours et un examen final. L'évaluation, conduite conformément au plan, permettra de tirer des enseignements et de prendre des décisions. Le PNUD fournira des informations sur les résultats et développera sa communication autour des questions clés de développement.

44. Le PNUD veillera à ce que les indicateurs prennent en compte les questions de genre et soient repris par le mécanisme de suivi et d'évaluation. Au moins 15 % du budget seront consacrés à des interventions en faveur de l'égalité des genres.

45. Le PNUD s'efforcera de mieux gérer les risques sur le terrain (y compris en évaluant les répercussions sociales et environnementales de tous les projets), d'augmenter ses capacités et d'identifier de nouvelles sources de financement.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Togo (2024-2026)

Priorité ou objectif du pays : axe 1 de la feuille de route gouvernementale – renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; axe 3 – moderniser le pays et renforcer ses structures

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2026, les Togolais et les Togolaises, en particulier les plus vulnérables, jouissent de leurs droits et ont un accès équitable à des services de qualité dans tout le pays et à tous les niveaux

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1. La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats ou cadres</i>	<i>Coût estimatif par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
Proportion de la population carcérale en attente de jugement	Source : Annuaire de statistiques judiciaires, rapport annuel du Ministère de la justice	Produit 1.1. La qualité des services publics s'est améliorée dans tous les secteurs et à tous les niveaux administratifs grâce à l'utilisation accrue du numérique et des innovations	Ministère de la fonction publique, Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Ministère de l'économie numérique et de la transition digitale, Ministère de la promotion de la femme, Ministère de la santé, Ministère de la justice	Ressources ordinaires : 3 613 Autres ressources : 1 900
Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer	Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère de la justice	Indicateur 1.1.1. Nombre de nouvelles mesures améliorant l'agilité et la réactivité des organismes de gouvernance locale pour : a) la fourniture des services de base b) la prévention (indicateur 2.3.2 du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : a) 2 ; b) 3	Universités de Lomé et de Kara Municipalités UNICEF FNUAP	
Proportion de la population dont la dernière expérience des services publics a été satisfaisante.	Source : Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)	Source : Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Ministère de la santé	Allemagne Groupe de la Banque mondiale	
Niveau de référence : à déterminer Niveau cible : à déterminer	Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère de la fonction publique	Fréquence : annuelle Indicateur 1.1.2. Nombre de naissances déclarées dans des municipalités dont les services de l'état civil ont été numérisés Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 750		
Part des sièges occupés par des femmes et des jeunes au Parlement, au Gouvernement et dans les conseils municipaux	Source : rapports du Ministère de l'action sociale et du Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation	Source : rapports des municipalités Fréquence : annuelle		
Niveau de référence : Femmes : 34,3 % au Gouvernement ; 18,7 % au Parlement ; 10,3 % des maires	Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère de l'action sociale	Produit 1.2. L'accès à la justice est étendu pour tous et toutes, en particulier les personnes les plus vulnérables, et les droits humains sont renforcés		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Coût estimatif par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
Jeunes : à déterminer Niveau cible : à déterminer		Indicateur 1.2.1. Nombre de personnes aidées qui ont accès à la justice (indicateur 2.2.3 du cadre intégré), par sexe Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 000 : 3 000 hommes ; 2 000 femmes Source : Ministère de la justice Fréquence : annuelle		
		Indicateur 1.2.2. Nombre d'affaires de violence fondée sur le genre traitées avec la participation de a) magistrats, b) policiers Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : a) 300 ; b) 200 Source : Ministère de la justice Fréquence : annuelle		

Priorité ou objectif du pays : axe 1 de la feuille de route gouvernementale – renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; axe 3 – moderniser le pays et renforcer ses structures

Réalisation 5 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2026, les institutions nationales et locales contribuent à rendre la gouvernance plus efficace, à développer des partenariats et à renforcer la cohésion sociale au profit de la sécurité, de la paix et de la résilience des populations

Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Personne n'est laissé de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du développement humain et de la capacité d'agir des individus fondée sur les droits

Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique Niveau de référence : 50,1 Niveau cible : à déterminer	Source : Indice Mo Ibrahim Fréquence : annuelle Entité responsable : INSEED	Produit 2.1. Les capacités dont les institutions et les communautés disposent pour prévenir les conflits et l'extrémisme violent et pour consolider la paix sont renforcées aux niveau national et infranational pour une meilleure cohésion sociale	Ministère de la sécurité, Ministère des armées, Ministère des droits de l'homme, Ministère de la promotion de la femme, Ministère des finances	Ressources ordinaires : 4 200 Autres ressources : 9 580
Proportion de personnes qui, lors d'une interaction avec un agent public au cours des 12 derniers mois, se voient demander ou proposent de verser un pot-de-vin	Source : INSEED Fréquence : annuelle Entité responsable : Haute autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HAPLUCIA)	Indicateur 2.1.1. Nombre d'organisations transnationales, nationales et locales possédant des capacités a) de médiation, b) de cohésion sociale, c) de consolidation de la paix, qui offrent un soutien en matière d'aide psychosociale et de lutte contre la pollution informationnelle (indicateur 3.2.2 du cadre intégré) Niveau de référence (2022) : 100 Niveau cible : 150 Source : Ministère de la jeunesse, Ministère de la sécurité Fréquence : annuelle	Haut Commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale Organisations de la société civile Fonds pour la consolidation de la paix OIM UNICEF	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Coût estimatif par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence : Global : 6,8 Hommes : 9,4 Femmes : 4,5 Niveau cible : à déterminer</p>		<p>Indicateur 2.1.2. Nombre de politiques de développement, d'initiatives transfrontalières, de plans ou d'institutions qui tiennent compte des risques de conflit et des questions de genre et qui ont été mis en place pour : a) renforcer la cohésion sociale ; b) prévenir les risques de conflit et renforcer la sécurité climatique (indicateur 3.1.3 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : a) 5 ; b) 5 Source : rapports de projets Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 2.2. Les institutions, processus et acteurs non étatiques qui soutiennent la démocratie sont renforcés pour une sphère publique inclusive, responsable et ouverte qui accueille une participation élargie de la population ; des solutions reposant sur la technologie de la chaîne de blocs sont créées pour améliorer la transparence et les transactions financières engageant des fonds publics</p> <p>Indicateur 2.2.1. Nombre d'initiatives et de politiques nationales visant à protéger et promouvoir les droits humains et la société civile dans la sphère publique ainsi qu'à instaurer des espaces, mécanismes et capacités inclusifs qui rendent possible le débat public (indicateur 2.4.5 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 5 Source : Ministère des droits de l'homme Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 2.2.2. Nombre d'initiatives qui promeuvent l'accès des femmes aux responsabilités et leur participation dans tous les domaines, y compris les processus électoraux (indicateur 6.2.1 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5 Niveau cible : 10 Source : Ministère de la promotion de la femme</p>	<p>FNUAP Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique Programme des Volontaires des Nations Unies, Union européenne, Agence des États-Unis pour le développement international, Agence allemande de coopération internationale Japon Assemblée nationale Commission nationale des droits de l'homme</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats ou cadres</i>	<i>Coût estimatif par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
---	---	--	---	---

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.2.3. Nombre de mesures qui renforcent efficacement l'obligation de rendre des comptes et qui préviennent et atténuent les risques de corruption (indicateur 2.1.1 du cadre intégré)

Niveau de référence (2022) : 2

Niveau cible : 5

Source : Ministère des finances, HAPLUCIA

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.2.4. Nombre de volontaires engagés pour aider les institutions nationales et infranationales à assumer leurs missions de service public (indicateur 9.1.3 du cadre intégré)

Niveau de référence (2022) : 26 (femmes : 6 ; hommes : 20)

Niveau cible : 50 (femmes : 25 ; hommes : 25)

Source : Agence nationale du volontariat au Togo (ANVT) Ministère du développement à la base

Fréquence : annuelle

Indicateur 2.2.5. Nombre de systèmes de collecte de données administratives ventilées servant à suivre la réalisation des objectifs de développement durable (indicateur 1.1.3 du cadre intégré)

Niveau de référence (2022) : 1

Niveau cible : 2

Source : Institut national de la statistique

Fréquence : annuelle

Priorité ou objectif du pays : axe 2 de la feuille de route gouvernementale – dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; axe 3 – moderniser le pays et renforcer ses structures

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2026, les personnes vivant au Togo, en particulier les plus vulnérables, participent à l'économie et tirent profit d'une croissance inclusive, résiliente et créatrice d'emplois

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1. La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	Source : Ministère des finances ; FMI ; INSEED ;	Produit 3.1. Des institutions publiques et privées ont la capacité d'instaurer un environnement inclusif propice	Ministère du commerce, Ministère de la promotion de	Ressources ordinaires : 7 100
--	---	---	---	--------------------------------------

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires, partenariats ou cadres</i>	<i>Coût estimatif par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)</i>
<p>Niveau de référence : 5,00 Niveau cible : 7,1</p> <p>Taux de sous-emploi</p> <p>Niveau de référence : Global : 26,8 Hommes : 23,6 ; Femmes : 29,5 15-34 ans : 34,6 Personnes handicapées : à déterminer</p> <p>Niveau cible : 25 (Hommes : 23 ; Femmes : 29) 15-34 ans : 34 Personnes handicapées : à déterminer</p>	<p>Groupe de la Banque mondiale Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère des finances</p> <p>Source : Ministère des finances ; FMI ; INSEED ; Groupe de la Banque mondiale Fréquence : annuelle Entité responsable : Ministère des finances</p>	<p>à l'entrepreneuriat privé, qui crée des emplois dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)</p> <p>Indicateur 3.1.1. Nombre de partenariats noués entre des institutions publiques et a) le secteur privé, b) des universités, c) des administrations locales, pour promouvoir l'entrepreneuriat, l'innovation et la transition numérique (indicateur E.2.2 du cadre intégré) Niveau de référence (2022) : a) a ; b) 1 ; c) 0 Niveau cible : Total : 9 ; a) 3 ; b) 3 ; c) 3 Source : Ministère du commerce, rapports du Conseil national du patronat Fréquence : annuelle</p> <p>Produit 3.2. Les capacités techniques, innovantes et technologiques des petites et moyennes entreprises (PME), des femmes et des jeunes entrepreneurs sont développées pour une compétitivité accrue et un meilleur accès au marché régional de la ZLECAf</p> <p>Indicateur 3.2.1. Nombre a) de PME, b) de femmes, c) de jeunes entrepreneurs, qui ont accès au marché de la ZLECAf (indicateur 1.3.2 du cadre intégré) Niveau de référence : 0 Niveau cible : Total : 30 ; a) 10 ; b) 10 ; c) 10 Source : rapport du Ministère du commerce Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 3.2.2. Nombre a) de PME, b) de femmes, c) de jeunes entrepreneurs (jeunes pousses), qui ont mis au point des solutions innovantes et des outils technologiques Niveau de référence : 0 Niveau cible : Total : 20 ; a) 10 ; b) 5 ; c) 5 Source : Ministère de l'économie numérique, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche Fréquence : annuelle</p>	<p>l'investissement, Ministère de l'inclusion financière, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement, Ministère de l'économie et des finances Conseil national du patronat Universités Agence allemande de coopération internationale Union européenne</p>	<p>Autres ressources : 1 220</p>

Produit 3.3. Le secteur agricole et les populations bénéficiaires d'une chaîne des valeurs de l'économie verte plus efficace grâce à des partenariats public-privé renforcés

Indicateur 3.3.1. Nombre d'unités agricoles conventionnelles qui ont intégré des innovations technologiques et sont passées à l'agriculture durable (indicateur E.2.2 du cadre intégré)

Niveau de référence (2022) : 0

Niveau cible : 20

Source : rapport du Ministère de l'agriculture

Fréquence : annuelle

Indicateur 3.3.2. Nombre d'emplois verts créés dans le secteur agricole dans les zones périurbaines et rurales

Niveau de référence (2022) : 0

Niveau cible : 60

Source : Ministère de l'agriculture

Fréquence : annuelle

Produit 3.4. Les PME dirigées par des femmes et des jeunes ont accès à des services améliorés et à des instruments d'investissement inclusifs et novateurs qui renforcent les capacités productives en favorisant des moyens de subsistance et des emplois durables à même d'assurer la prospérité

Indicateur 3.4.1. Nombre a) de PME, b) de femmes, c) jeunes, qui recourent à des services financiers (indicateur 1.3.2 du cadre intégré)

Niveau de référence (2022) : 0 ; a) 0 ; b) hommes 0 ; c) femmes 0

Niveau cible : 45 ; a) 5 ; b) 25 ; c) 15

Source : Ministère de l'inclusion financière

Fréquence : annuelle

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Coût estimatif par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 3.4.2. Des politiques et des cadres réglementaires et institutionnels sont mis au point et adoptés par les acteurs publics et privés pour que les finances publiques et privées soient cohérentes avec les objectifs de développement durable (a) politiques ; b) cadres réglementaires ; c) cadres institutionnels (indicateur E.3.2 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) non ; b) non ; c) non ; d) non</p> <p>Niveau cible : a) oui ; b) oui ; c) oui ; d) oui</p> <p>Source : rapport du Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.4.3. Nombre de volontaires recrutés par des organisations privées pour aider les PME, les femmes et les jeunes pousses (indicateur 9.1.3 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 10 ; Femmes : 5 ; Hommes : 5</p> <p>Source : ANVT, Ministère du développement à la base</p> <p>Fréquence : annuelle</p>		

Priorité ou objectif du pays : axe 2 de la feuille de route gouvernementale – dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; axe 3 – moderniser le pays et renforcer ses structures

Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : À l'horizon 2026, institutions et communautés gèrent les ressources naturelles de manière durable et sont plus résilientes face aux effets néfastes des changements climatiques et aux risques de catastrophe

Réalisation correspondante du plan stratégique : 3. La résilience est renforcée afin de répondre à l'incertitude et au risque systémiques

Part des terres préservées à des fins de protection de la biodiversité	<p>Sources : FAO, UNESCO, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'administration territoriale, municipalités</p> <p>Rapport sur le développement humain</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Entité responsable : Ministère de l'environnement</p>	<p>Produit 4.1. Les communautés et institutions de niveaux local et national et les systèmes et mécanismes spécialisés sont capables de gérer et d'atténuer les risques multidimensionnels et les chocs</p> <p>Indicateur 4.1.1. Nombre de stratégies et plans de développement attentifs aux risques mis en place : a) au niveau national ; b) au niveau infranational ; c) au niveau sectoriel (indicateur 3.1.1 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) 10 ; b) 0 ; c) 0</p> <p>Niveau cible : a) 18 ; b) 1 ; c) 1</p>	<p>Ministère du commerce, Ministère de la promotion de l'investissement, Ministère de l'inclusion financière, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'environnement, Ministère de l'économie et des finances</p> <p>Conseil national du patronat</p> <p>Universités</p> <p>Agence allemande de coopération internationale</p>	<p>Ressources ordinaires : 7 220</p> <p>Autres ressources : 24 050</p>
Niveau de référence (2021) : 7,9 %				
Niveau cible : 8,3 %				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires, partenariats ou cadres	Coût estimatif par réalisation (en milliers de dollars des États-Unis)
<p>Réduction des gaz à effet de serre</p> <p>Niveau de référence (2020) : 7 990 Gg d'équivalent CO₂</p> <p>Niveau cible : 12 421,935</p>		<p>Source : rapports de l'Agence nationale de la protection civile</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 4.1.2. Nombre de mécanismes mis en place par les communautés pour gérer les conséquences des catastrophes et autres chocs</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source : rapport du Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence : annuelle</p>	Union européenne	
<p>Taux de couverture forestière</p> <p>Niveau de référence (2020) : 24,24 %</p> <p>Niveau cible : 25,10 %</p>		<p>Produit 4.2. Les ressources naturelles et les écosystèmes sont protégés et gérés en vue d'une productivité et des moyens de subsistance durables</p> <p>Indicateur 4.2.1. Nombre de microprojets consacrés : a) à la restauration des forêts et des terres forestières ; b) aux changements climatiques ; c) aux risques de catastrophe (indicateur 4.1.1 du cadre intégré)</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) 82 ; b) 40 ; c) 0</p> <p>Niveau cible : a) 93 ; b) 47 ; c) 2</p> <p>Source : rapport du Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence : à mi-parcours</p> <p>Indicateur 4.2.2. Nombre d'organisations de producteurs qui se positionnent sur les produits forestiers autres que le bois d'œuvre</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5</p> <p>Niveau cible : 20</p> <p>Source : rapport du Ministère de l'environnement</p> <p>Fréquence : annuelle</p> <p>Indicateur 4.2.3. Nombre d'initiatives visant : a) la réduction des gaz à effet de serre ; b) la résilience face aux changements climatiques</p> <p>Niveau de référence (2022) : a) 4 ; b) 5</p> <p>Niveau cible : a) 14 ; b) 20</p>		

Indicateurs de réalisation,
niveaux de référence
et niveaux cibles

Source des données, fréquence
de la collecte et entité responsable

Produits indicatifs
(indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

Principaux partenaires,
partenariats ou cadres

Coût estimatif par réalisation
(en milliers de dollars
des États-Unis)

Source : rapport du Ministère de l'environnement

Fréquence : annuelle

Produit 4.3. Concernant l'accès à l'énergie durable, propre et bon marché, des solutions novatrices sont élaborées pour renforcer la résilience et atténuer l'émission de gaz à effets de serre conformément aux engagements pris dans les contributions déterminées au niveau national

Indicateur 4.3.1. Nombre d'initiatives non énergétiques visant a) la réduction des gaz à effet de serre, b) la résilience face aux changements climatiques

Niveau de référence (2022) : 9 ; a) 4 ; b) 5

Niveau cible : 34 ; a) 14 ; b) 20

Source : rapport du Ministère de l'environnement

Fréquence : annuelle

Indicateur 4.3.2. Dans les zones ciblées, nombre de foyers dirigés a) par des femmes, b) par des hommes, qui bénéficient d'un accès à une énergie propre, abordable et durable (indicateur 5.1.1 du cadre intégré)

Niveau de référence (2022) : Total : 10 ; Femmes : 10 ; Hommes : 0

Niveau cible : Total : 200 ; Femmes : 150 ; Hommes : 50

Source : rapports du Ministère de l'énergie et du Ministère de l'environnement

Fréquence : annuelle